

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 07 JANVIER 2025**  
**A 18 HEURES 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Barzan régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MAIGRE Robert, Maire.

Présents : MM. MAIGRE Robert, GOSSIN Virginie, PUGNET Christine, MULTIER Pierre, GUÉRIN Éric, GUSTAVE Gérard, COGNET Évelyne, MARS Patrick, ROUX Abel.

Absent(s) excusé(s) : MM. RENOULLEAU Christian (pouvoir à MAIGRE Robert), LAVEAUD Donatien (pouvoir à GOSSIN Virginie).

Secrétaire de séance : M. MARS Patrick.

Lecture est faite par Monsieur Pierre MULTIER du précédent procès-verbal de la séance du :

- 12 décembre 2024, adopté à l'unanimité.

Madame Virginie GOSSIN soulève que les questions diverses ont reçues un accord du conseil municipal, or que les questions diverses ne peuvent recevoir une délibération du conseil selon le CGCT. La question qui se pose est-ce une délibération ou un simple avis ?

Vote : 5 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions

Avant de parler des questions de l'ordre du jour, le Maire interpelle une personne dans la salle, dans le public, en le désignant comme pyromane et menteur.

Le Maire soulève qu'un adjoint a reçu comme insulte « petit con ». Le Maire oublie que cet adjoint a insulté plusieurs élus, au cours de séances précédentes sans que cela soit signifié en cours de séance.

Nous rappelons que ces interventions ne peuvent avoir lieu en cours de Conseil Municipal, lequel est présent pour délibérer sur l'ordre du jour et non sur des problèmes d'individus.

Madame Christine PUGNET soulève que le Maire a pris connaissance de plusieurs demandes afin que les points cités soient portés à l'ordre du jour, mais ils n'ont jamais été mis à délibération, malgré la signature d'une majorité du Conseil.

**DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PMR DANS LE NOUVEAU CIMETIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire présente l'intérêt d'avoir un devis pour la mise en place d'un passage PMR (*Personnes à Mobilité Réduite*) pour le cimetière afin de faire une demande de subvention au titre de la DETR 2025.

Monsieur Pierre MULTIER signale que la loi interdit dorénavant de tout bétonner comme le Maire le prévoit le long de l'église, ceci dans le but de laisser les eaux pluviales s'infiltrer directement dans le sol.

Madame Christine PUGNET demande que soit établi un cahier des charges avant tous travaux.

Monsieur le Maire charge Monsieur Éric GUÉRIN, responsable du cimetière, d'étudier l'aménagement des allées du cimetière.

Ce point est reporté dans l'attente du résultat du travail de la commission Cimetière.

**AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LE PROJET DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION SUR LE LITTORAL DE BARZAN PLAGE**

Monsieur le Maire déclare qu'il faut mettre une buse plus importante pour l'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur Abel ROUX dit que l'envasement de l'estuaire est de plus en plus important, comme il a pu le constater au Port des Monards, faute de moyens.

La CARA, en charge du service GEPU, doit informer et donner des renseignements à la commune, afin d'obtenir des conditions favorables pour prévenir les problèmes qui pourraient résulter d'un afflux des eaux pluviales. Il faut prendre en compte le problème de niveau du bassin versant par rapport à la digue.

Monsieur Abel ROUX propose de désenvaser la sortie à la mer pour pouvoir mieux évacuer les eaux pluviales du bassin versant à marée basse ; il faudrait peut-être prévoir une écluse.

Monsieur le Maire est chargé d'émettre un commentaire en ce sens sur le registre d'enquête publique, lors d'une permanence du commissaire enquêteur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Travaux de voirie**

Monsieur GADIOU Dominique est passé le 6 janvier 2025 pour voir les travaux de terrassement à entreprendre au niveau de la voirie (ébennage et curage de fossés) ; il devrait pouvoir intervenir fin février pour réaliser ces travaux.

### **Église**

Monsieur le Maire répond à la demande de Monsieur Patrick MARS concernant l'état de l'église : une personne est passée vérifier et a déclaré qu'il n'y avait pas de fuites.

Monsieur Patrick MARS déclare qu'il a constaté en présence de Madame Dominique BENSAÏD et Madame Chantal GARÉCHÉ, que l'église a de l'humidité qui abîme certaines parties de la chapelle à gauche à partir de l'entrée et que les peintures sont en partie effacées par l'humidité, que la sacristie montre également des traces d'humidité.

Monsieur le Maire mandate Monsieur Patrick MARS pour prendre contact avec des personnes compétentes en monuments, et prendre avis auprès de plusieurs administrations et associations pour connaître les éventuelles subventions que la commune pourrait recevoir pour la restauration extérieure et intérieure de l'église. Monsieur Patrick MARS rapportera ses investigations au conseil, sachant qu'il estime au moins un montant de 800 000 € pour rendre à l'église sa résurrection.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

Le Maire, Robert MAIGRE

Le secrétaire de séance, Patrick MARS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "MARS". It is positioned above a horizontal line that extends from the right side of the page.

